



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-107639>

Département(s) de publication : 26

Annonce n° 24-107639

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ccas de la Ville de Bourg de Péage

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 26261001700010

Ville : Bourg de Péage

Code postal : 26301

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 26

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1530571>

Identifiant interne de la consultation : DG/SJ N°2024-12

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Profil acheteur du Ccas de Bourg de Péage

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Désignation du mandataire par ses co-traitants - L'imprimé Dc1 est joint au dossier de consultation mais il est également disponible sur le site de la Daj dont la dernière mise à jour date du 01/04/2019. - Assurance pour les risques professionnels en cours de validité - Pouvoir de la personne habilitée à signer le marché -La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement établie sur un imprimé Dc2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) - dûment complétée, est jointe au dossier de consultation, elle est également disponible sur le site de la Daj (Néanmoins, dans cette hypothèse, l'attention des candidats est attirée sur la nécessité de télécharger les documents à jour de la réglementation, dont la dernière mise à jour date du 21/11/2023)

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. -Une description du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public -Une présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 16/10/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Valeur technique de l'offre (notée sur 10 points) : 60% Prix des prestations (noté sur 10 points) : 40%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Transports de passagers en véhicule adapté pour le compte de l'accueil de jour autonome géré par le CCAS de Bourg de Péage

Code CPV principal - Descripteur principal : 60130000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent marché est un marché public de service relatif au transport de personnes âgées en situation de handicap physique et/ou psychique entre leur domicile et l'Accueil de Jour Autonome (ADJ) installé au sein de l'établissement "Clos de l'Hermitage" Rue Marx Dormoy - 26 300 BOURG DE PEAGE. Le territoire desservi concernera les communes situées dans un rayon de 20 kilomètres autour de Bourg de Péage. Le marché prendra effet impérativement à compter du 01 janvier 2025 pour une période de douze mois, soit jusqu'au 31 décembre 2025. Il sera renouvelable deux (2) fois par reconduction expresse par période d'un (1) an sans que la durée totale du marché ne puisse excéder trois (3) ans soit jusqu'au 31 décembre 2027

Lieu principal d'exécution du marché : Accueil de Jour Autonome 26300 - Bourg de Péage

Durée du marché (en mois) : 36

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : DATE PRÉVISIONNELLE DE NOTIFICATION : décembre 2024
OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION Article 3 du RC MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES PAR LE CANDIDAT Article 4.2 du RC COPIE DE SAUVEGARDE Article 4.2 du RC CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES Article 5 du RC DUME ET E-DUME Article 4.3 du RC NÉGOCIATIONS Des négociations seront ouvertes conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la Commande Publique. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation. VARIANTES Variante non autorisée PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES Aucune PSE prévue MARCHE SIMILAIRE Article 3 du RC MODE DE RÉGLEMENT Article 6 du RC FINANCEMENT Article 6 du RC PRIX Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées : -Par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le Bordereau des Prix Unitaires aux quantités réellement exécutées pour les sorties ponctuelles à la journée ou demi-journée, -Par le prix global et forfaitaire mensuel fixé à l'Acte d'Engagement. Le pouvoir adjudicateur n'est engagé que sur le prix global et forfaitaire mensuel s'agissant du devis et sur les prix unitaires et quantités réellement exécutées s'agissant du BPU. PIÈCES DES OFFRES A REMETTRE L'Acte d'Engagement (AE), dûment complété Un devis détaillé Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), dûment

complété Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE), dûment complété Un mémoire technique justificatif.

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS Instance chargée des procédures de recours Tribunal Administratif de Grenoble - 2 Place Verdun - 38000 Grenoble Tel : 04-76-42-90-00, Fax : 04-76-42-22-69. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours (Référé précontractuel, référé contractuel, recours pour excès de pouvoir, recours de pleine juridiction...) :

Conformément à la décision du 06 mars 2009 n°315 138, la commune de Bourg de Péage a décidé d'indiquer le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours dans l'Avis d'Appel à la Concurrence : Greffe du Tribunal Administratif - 2 Place Verdun - 38000 Grenoble. Tel : 04-76-42-90-00, Fax : 04-76-42-22-69. Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr Site internet : <http://grenoble.tribunal-administratif.fr> En application du décret n° 2018-251 du 6 avril 2018 relatif à l'utilisation d'un téléservice devant le Conseil d'Etat, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs et portant autres dispositions, la saisine de la juridiction peut se faire via l'application Télérecours. Les recours ouverts aux candidats sont : - référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de la Justice Administrative) ; - référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE ou à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du Code de la Justice Administrative) ; - recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n° 358994 « Tarn et Garonne », dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (avis d'attribution par exemple) ; - recours pour excès de pouvoir dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée ;

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/09/2024